

Je voudrais lire ici un extrait de la revue intitulée:

La Chambre de commerce du Canada: Impact

publié en mars 1978. On y lit exactement ce qui suit et je cite:

Si le gouvernement fédéral juge impératif de stimuler l'économie, la Chambre de commerce du Canada pense que le meilleur moyen serait de réduire la taxe de vente provinciale de 2 à 3 p. 100.

On y lit également:

Qu'il est facile de prouver que le gouvernement devrait maintenir la taille de son déficit prévu de dix milliards et demi de dollars pour l'exercice 1977-1978 et avertir que l'accent mis actuellement sur les restrictions de frais est et doit être maintenu.

Il dit très exactement ceci:

Mais pour résorber le fort taux de chômage et la sérieuse sous-exploitation de notre économie anticipés pour cette année, la Chambre de commerce recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent moitié-moitié le coût de réduction des taxes de vente provinciales.

On lit également dans ce même bulletin le paragraphe suivant:

Si le fédéral et les provinces ne parviennent pas à se mettre d'accord, la Chambre de commerce suggère comme alternative que le gouvernement du Canada réduise d'autres taxes pour parvenir au même résultat; mais cette solution n'aura pas d'impact immédiat sur l'économie et prendra plus de temps pour réduire l'indice bien visible des prix à la consommation.

Eh bien, j'ai lu ceci pour dire que le gouvernement fédéral, en réduisant les taxes de vente, a agi après consultation avec des économistes, avec la Chambre de commerce du Canada et d'autres organismes experts en la matière.

On peut également se demander quelles sont les raisons qui ont incité ces économistes à proposer cette réduction comme meilleur moyen de stimuler l'économie. D'abord, on est tous d'accord pour dire que l'économie au Canada est de responsabilité fédérale. Il incombe au gouvernement fédéral de voir à diminuer les inégalités régionales et à faire fonctionner l'économie. Aucune province ne revendique cette responsabilité, du moins dans l'ensemble.

Les statistiques nous prouvent depuis plusieurs mois déjà que les Canadiens, à cause du climat d'insécurité, économisent comme ils ne l'ont jamais fait auparavant. Les rapports des banques et des caisses populaires nous prouvent qu'il y a de l'argent dans les comptes de banque, comme jamais il n'y en a eu. C'est donc dire, monsieur l'Orateur, que les gens économisent, qu'ils ne dépensent pas et justement ne contribuent pas de cette façon à faire fonctionner cette économie. Alors il fallait trouver un moyen pour inciter les gens à dépenser. Avec la réduction de la taxe de vente, on leur dit ceci: Si vous achetez d'ici six mois, vous aurez une réduction de 3 p. 100. Si vous n'achetez pas d'ici six mois, eh bien, vous perdrez cette réduction.

Il s'agit d'une motivation directe, une motivation qui est tangible parce que les gens voient très précisément sur leurs factures, sur leurs déboursés qu'ils ont un escompte de 3 p. 100. En incitant les Canadiens à consommer, cette mesure va contribuer à relancer les activités manufacturières, et de ce fait, les compagnies vont embaucher plus de personnes, qui en retour, n'étant plus en chômage auront un revenu certainement plus élevé, ce qui leur permettra, à leur tour, de dépenser afin que la roue économique puisse continuer à tourner. Il s'agit de répartir cette roue économique qui tournait au ralenti par le passé.

Le gouvernement a également décidé d'enlever cette taxe uniformément dans tous les secteurs afin de ne pas créer d'animosité entre les provinces et pour aider également tous les secteurs de l'économie sans exception. Monsieur l'Orateur, de plus, lorsqu'on enlève la taxe seulement dans un secteur précis,

Impôt sur le revenu—Loi

l'application en devient extrêmement difficile et la possibilité de fraude très grande, ce que les provinces n'auraient certainement pas accepté. Présentement, dans la province de Québec, je puis dire qu'il y a un très grand nombre de poêles, de réfrigérateurs, de laveuses et de sècheuses qui sont taxables mais qui sont présentement vendus et identifiés comme étant des ameublements de chambre à coucher, de salon, et ainsi de suite, tout cela afin de ne pas payer la taxe sur des objets qui sont taxables. Le gouvernement du Québec en agissant sélectivement perdra plusieurs millions de dollars par ces fraudes.

De plus, si on avait permis aux provinces d'agir sélectivement, le Québec aurait agi comme il l'a fait présentement, sans consulter les autres provinces. Par contre, l'Ontario, elle, aurait dit: Dans mon cas, je veux enlever la taxe de vente seulement sur les produits qui sont principalement manufacturés chez moi, c'est-à-dire, les automobiles, les appareils ménagers, et ainsi de suite. Cela aurait eu pour effet de diminuer de beaucoup l'impact de cette réduction. Il faut bien comprendre une chose: Si le Québec enlève 8 p. 100 de sa taxe de vente sur les vêtements et les meubles, cette mesure est certainement très valable et elle encouragera certainement le Québécois à dépenser davantage. Les Québécois qui pensaient s'acheter un complet dans six ou sept mois vont probablement l'acheter dès maintenant.

Cependant, 40 p. 100 de la production québécoise du textile, tricot et meubles sont vendus dans les autres provinces canadiennes. C'est donc dire que les 3 p. 100 qu'on a enlevés en taxe de vente à tous les autres Canadiens vont justement les inciter, eux aussi, à acheter du textile ou des meubles qui ont été produits au Québec. Si on avait permis à toutes ces provinces de réduire leurs taxes sélectivement, une chose est certaine, elles ne les auraient pas enlevées sur les meubles et textiles dont la production est plus forte au Québec qu'ailleurs.

N'enlevant pas cette taxe sur tous les produits, au Québec on défavorise beaucoup les producteurs et également les travailleurs, les travailleurs de la construction, les camionneurs qui sont en très grand nombre dans ma circonscription, et qui, chaque fois qu'ils doivent réparer leur camion se heurtent à cette taxe de 8 p. 100; ils auraient aidé également les compagnies manufacturières qui produisent toutes sortes d'objets, de choses comme de la vaisselle, des remorques de toutes sortes, des outils, des articles ménagers, des maisons mobiles, et tous les autres objets qu'on peut imaginer.

Afin de savoir, monsieur l'Orateur, s'il aurait été plus avantageux pour les familles québécoises d'avoir une réduction de taxe de 3 p. 100 sur tous les objets au lieu de 8 p. 100 sur certains objets bien précis, j'ai calculé, avec les statistiques à la main, j'ai calculé, pour les familles canadiennes, familles de deux enfants, quel était le pourcentage du budget dépensé pour l'ameublement et les autres articles taxables. Les statistiques nous démontrent que 10 p. 100 du budget familial est dépensé pour les meubles et le vêtement et que, par contre, 25 p. 100 de ce même budget est dépensé pour des articles qui sont taxables, comme la tapisserie, la peinture, les cosmétiques, les appareils ménagers et tous les autres articles que l'on peut imaginer. C'est donc dire que les Québécois auraient pu bénéficier beaucoup plus d'une réduction de taxe de l'ordre de 3 p. 100 sur tous les articles plutôt que celle de 8 p. 100 sur certains articles sélectifs.